ACCUEIL DE LOISIRS
RÉSERVATIONS VACANCES D'ÉTÉ
DU 01 AU 26 AOÛT 2022

1 FEUILLE PAR FAMILLE - A DÉPOSER A L'ACCUEIL DE LOISIRS

NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE LÉGAL : ……

☎ fixe : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ☎ portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ☎ travail : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Cochez les réservations pour chaque enfant

NOM : ……
PRÉNOM : ……
DATE DE NAISSANCE : ……

AOÛT	Journée
LUNDI 01	
MARDI 02	
MERCREDI 03	
JEUDI 04	
VENDREDI 05	
LUNDI 08	
MARDI 09	
MERCREDI 10	
JEUDI 11	
VENDREDI 12	
MARDI 16	
MERCREDI 17	
JEUDI 18	
VENDREDI 19	
LUNDI 22	
MARDI 23	
MERCREDI 24	
JEUDI 25	
VENDREDI 26	
TOTAL	

NOM : ……
PRÉNOM : ……
DATE DE NAISSANCE : ……

AOÛT	Journée
LUNDI 01	
MARDI 02	
MERCREDI 03	
JEUDI 04	
VENDREDI 05	
LUNDI 08	
MARDI 09	
MERCREDI 10	
JEUDI 11	
VENDREDI 12	
MARDI 16	
MERCREDI 17	
JEUDI 18	
VENDREDI 19	
LUNDI 22	
MARDI 23	
MERCREDI 24	
JEUDI 25	
VENDREDI 26	
TOTAL	

NOM : ……
PRÉNOM : ……
DATE DE NAISSANCE : ……

AOÛT	Journée
LUNDI 01	
MARDI 02	
MERCREDI 03	
JEUDI 04	
VENDREDI 05	
LUNDI 08	
MARDI 09	
MERCREDI 10	
JEUDI 11	
VENDREDI 12	
MARDI 16	
MERCREDI 17	
JEUDI 18	
VENDREDI 19	
LUNDI 22	
MARDI 23	
MERCREDI 24	
JEUDI 25	
VENDREDI 26	
TOTAL	

Rappel :
Le pôle Enfance et Action Éducative facture en fin de mois les prestations correspondant aux réservations. Seules les absences justifiées par un certificat médical au nom de l'enfant ou les absences signalées 8 jours à l'avance ne seront pas facturées.
Les chèques vacances, les chèques sport-loisirs et les chèques CESU sont à remettre en mairie avant la période de fréquentation. Leur montant sera déduit sur la facture.
Rappel de l'amplitude d'accueil : **matin 7h30 - soir 18h30**.

Je m'engage à respecter le règlement de fonctionnement.

Date : ……. Signature :

ALSH Berlingot et Petits Sablés
02 40 72 14 78
alsh-aps@nort-sur-erdre.fr